



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

**Division de l'organisation
scolaire et de la scolarité
(DOSS1)**

Monsieur le Directeur
Centre de Loisirs Nautiques (CLN)

Cale de l'Essex
14960 ASNELLES

Affaire suivie par Isabelle MARTIN

Gestionnaire DOSS 1

Hérouville, le 24 novembre 2020

Objet : transport d'élèves sur des bateaux semi-rigides

Réf. : MCGF/IM/2020-186

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 19 novembre 2020, vous me demandez l'autorisation d'emmener des élèves visiter le port artificiel d'Arromanches à bord des bateaux semi-rigides « La Licorne » immatriculé CN C53598J, « L'Acquabus » immatriculé CN E44165F et « Le Mulberry » immatriculé CN G14793.

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisé à transporter des élèves sur ces bateaux utilisés comme « bateaux de sécurité » pour la pratique de la voile scolaire et, à titre exceptionnel les jours sans vent lorsque l'activité char à voile est annulée, pour les emmener sur le port artificiel d'Arromanches. Cette autorisation est accordée jusqu'au 24 novembre 2021.

Après cette date, si vous souhaitez obtenir le renouvellement de cette autorisation, je vous demande de bien vouloir me communiquer les annexes 240-A.4 devant être établies chaque année conformément à l'article 240-3.19 de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires, modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale,

Mathias BOUVIER